

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

1. La présente demande émane du réseau :

- (1) Communauté française
- (1) Libre confessionnel
- (1) Provincial et communal
- (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : (2) Arthur BELLEFLAMME Date et signature (2): 22/5/1997

2. Intitulé de l'unité de formation : (2)

FORMATION PERMANENTE DES ENSEIGNANTS: ELECTRICITE DE BASE POUR MECANICIEN - NIVEAU 2

CODE (3) 215052 U 21 S1

Domaine 205

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de 1 page(s) (2)

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de 1 page(s) (2)

5. Classement de l'unité de formation :

- (1) Enseignement secondaire de : (1) transition (1) qualification
- du degré : (1) inférieur (1) supérieur

- (1) Enseignement supérieur de type court
- (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement	(1)	Classement du Conseil supérieur	(1)
Technique	<input type="checkbox"/>	Technique	<input type="checkbox"/>
Economique	<input type="checkbox"/>	Economique	<input type="checkbox"/>
Paramédical	<input type="checkbox"/>	Paramédical	<input type="checkbox"/>
Social	<input type="checkbox"/>	Social	<input type="checkbox"/>
Pédagogique	<input type="checkbox"/>	Pédagogique	<input type="checkbox"/>
Agricole	<input type="checkbox"/>	Agricole	<input type="checkbox"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : (1) oui (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 3 de 1 page(s) (2)

8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° 4 de 1 page(s) (2)

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5 de 1 page(s) (2)

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de 1 page(s) (2)

- (1) Cocher la mention utile
- (2) A compléter
- (3) Réservé à l'Administration

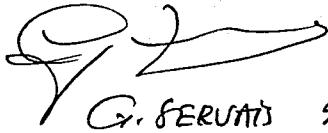
Code de l'unité de formation : (3)

215052 U 21 S 1

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

1. <u>Dénomination du (des) cours</u>	(2)	<u>Classement</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de</u>
		<u>du(des) cours</u>		<u>périodes</u>
		(2) (4)	(2) (5)	(2)
Electricité : théorie		CT	J	16
Electricité : travaux pratiques		PP	C	48
2. Part d'autonomie			P	16
			Total des périodes	80

12. Réserve au Service d'inspection :a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :*Voir remarques en annexe*


G. BERVAIS 27/06/07

Reçu conformément aux indications données lors de la réunion de conciliation du 03/07/07

AVIS FAVORABLE



G. BERVAIS 15/07


b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISoire - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : 18 AOUT 1997

Signature :


 A. CULLINEY
 INSP. COORD.

(2) A compléter

(3) Réserve à l'Administration

(4) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

(5) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration)

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

Finalités particulières

Cette unité de formation est destinée aux professeurs de travaux pratiques des sections électromécaniques du deuxième degré de l'enseignement de plein exercice, dont la formation de base relève du domaine de la mécanique.

Elle vise à leur permettre d'appréhender les notions théoriques et pratiques nécessaires pour une application correcte des lois et phénomènes électriques rencontrés dans les Travaux pratiques des sections électromécaniques du deuxième degré de l'Enseignement de plein exercice.

FPE: Electricité de base pour Mécanicien - niveau 2

Date: 22/05/97

CAPACITES PREALABLES REQUISES

Capacités

Mis devant une installation électrique simple, l'étudiant sera capable:

- d'utiliser un multimètre pour mesurer une différence de potentiel à différents endroits de l'installation;
- de vérifier la continuité du circuit;
- de déceler la(les) déféctuosité(s) de ce circuit.

Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité de formation: FPE: Electricité de base pour Mécanicien - niveau 1
(Enseignement secondaire supérieur)

FPE: Electricité de base pour Mécanicien - niveau 2

Date: 22/05/97

CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

En laboratoire, il est recommandé de ne pas organiser de groupe comportant plus de deux étudiants par poste de travail.

PROGRAMME DES COURS

Electricité : théorie

L'étudiant sera capable :

- de définir les notions théoriques nécessaires pour la bonne application des lois et phénomènes rencontrés en électricité;
- de lire et interpréter des schémas électriques;
- d'appliquer les règles élémentaires du règlement général des installations électriques.

Ces objectifs seront poursuivis à l'occasion de l'étude des points du programme suivants donnés à titre indicatif :

- courant alternatif: fréquence, période, valeur efficace, valeur max.;
- matériel de protection: fusibles, disjoncteurs, interrupteurs différentiels;
- éléments de commande: interrupteurs, télérupteurs, minuterie, dimmers;
- récepteurs divers;
- mise à la terre;
- liaison équipotentielle;
- coffrets de répartition et équilibre des circuits;
- schémas et réalisations de commandes manuelles et automatiques de petits systèmes.

Electricité : travaux pratiques

L'étudiant sera capable de câbler et raccorder des circuits électriques comportant:

- différents types d'interrupteurs;
- fusibles, disjoncteurs, interrupteurs différentiels, télérupteurs, minuterie, dimmers;
- coffret.

CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable à partir d'une application électrique donnée:

- d'expliquer le principe de fonctionnement de l'ensemble;
- d'isoler et de reproduire (simuler) une partie de cet ensemble.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte de la capacité de l'étudiant à justifier les caractéristiques techniques du matériel mis en oeuvre.

FPE: Electricité de base pour Mécanicien - niveau 2

Date: 22/05/97

CHARGE(S) DE COURS

Enseignant.